

## Armoiries de la commune



Cote 255W55

On reconnaît sur ce dessin les armes de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent. Le blason portant « d'azur à l'épée d'argent, la pointe en bas et à deux clefs du même les anneaux en cœur en sautoir, accompagné de quatre fleurs de lys » était autrefois celui de l'abbaye Saint-Florent. C'est en 1923 que le maire Jules Amiot propose au conseil municipal d'adopter ces armoiries pour la commune. Ce dessin est alors présenté aux conseillers qui approuvent cette proposition. La réutilisation des armes de l'abbaye, en plus de rappeler les origines de la commune, la positionne dans la continuité de l'abbaye comme administratrice du territoire. La couronne murale représentée sur ces armes renvoie aux fortifications de l'abbaye, la ville n'ayant jamais été fortifiée.